

CC du Haut-Jura Arcade Communauté - Plateforme bois

Inventaire des ZAE au titre de l'article 220 loi climat et résilience

Vu article 220 de la loi Climat et Résilience adoptée le 24 août 2021, vu article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, vu article 6 du RGPD

Occupants des unités foncières



 Unité foncière jamais occupé au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière occupée au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière vacante au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

Une unité foncière est définie comme l'ensemble des parcelles regroupées et contiguës d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

Liste des occupants des unités foncières

Identification des unités foncières vacantes

Nb unités foncières vacantes	Nb unités foncières total	Indice de vacance Art. 220 loi climat
0	2	0 %

Surfaces des unités foncières vacantes m ²	Surface total des Unités foncières m ²	Part de la surface vacante
0	56487	0 %

Liste des parcelles composant les unités foncières

Unité foncière	Commune	Section	Numéro	Propriétaire anonymisé
39368371AK0292	39368	AK	292	_X_
uf393680121937	39368	AK	287	DU JURA
uf393680130780	39368	AK	308	COMMUNE DE LA MOUILLE

Sources

Traitements / relevé terrain / analyse :
CC du Haut-Jura Arcade Communauté 2024

Autres sources de données mobilisées :
Observatoire du Foncier Economique Régional / AER Bourgogne-Franche-Comté 2024
Base Sirene des entreprises et de leurs établissements, INSEE 2024
Plan cadastral Informatisé, Etalab
Fichiers des locaux et des parcelles des personnes morales, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
Fichier des Locaux commerciaux vacants (LOCOMVAC), Direction Générale des Finances publiques
Photographies aériennes, Institut Géographique National